

COMMUNE DE MEILHAC**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 09

Pouvoir(s) : 4 BRAUD à MASSY / DELAGE à DURAND / DUBROQUA à ESCOUBEYROU / FIEYRE à DESVALOIS

Votants : 13

Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRUNEAU-DURAND- GARNIER-LEGROS-

Secrétaire : GARNIER Françoise

Délibération N° 2024/39

Objet : AUTORISATION SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'au vote du budget primitif 2025,

PROPOSE le montant et l'affectation concernés :

Article	Dépenses	BP 2024	Autorisation
2041412	Subventions Cne GFP Bâtiments, installations	3 400, 00 €	875, 00 €
2041481	Subventions autres Cnes Biens mobiliers, matériels	1 500, 00 €	375, 00 €
2041482	Subventions autres Cnes Bâtiments, installations	2 000, 00 €	500, 00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 20 décembre 2024

Le secrétaire,

Françoise GARNIER

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



[Handwritten signature of Françoise Garnier]

[Handwritten signature of Jean-Marie Massy]